

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 OCTOBRE 2008

Etaient présents : MM. BISAGNO David, BONNETTI Serge, CERUTTI Guy, GIRAUD Régis. Mmes BERTHET Sara, BOCH Claudette, CHEVALLIER Monique et BURNET Alice (départ après la délibération N° 54/2008).

Absents : GITTON Patrick (procuration à BERTHET S) et MENARINI Michèle

Secrétaire : David BISAGNO _____

N°51 – AFFOUAGES ET COUPES DE BOIS DANS LA FORET COMMUNALE

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de réaliser des affouages dans les parcelles 6 et 7 (30 € pour un lot d'environ 10m3) et nomme comme garants MM. BONNETTI, BISAGNO ET GIRAUD ; et décide de reporter à 2010 l'aménagement prévu sur les parcelles 6-7-8-9 et 11.

ORGANISATION DE LA CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

La cérémonie du 11 novembre aura lieu à 11 heures avec la participation de l'Echo des Montagnes et sera suivie du verre de l'amitié.

N°52 – DENEIGEMENT SAISON D'HIVER 2008-2009

Le conseil accepte à l'unanimité la proposition de l'entreprise PERREAU Jean-Louis pour le déneigement des voies communales pour la saison d'hiver 2008/2009.

N°53 – VENTE DE TERRAIN – PARCELLE C 171

Le Conseil accepte à l'unanimité de vendre la parcelle C 171 à Madame LEVRAT Bernadette mais fixe le prix du mètre carré à 3,50€ afin de tenir compte de l'estimation des Domaines réalisée en 2001 et des ventes précédentes.

N°54– LOCATION DE LA PARCELLE C 1208

Suite à la décision prise en réunion du 05 septembre de louer cette parcelle, Monsieur le Maire ouvre la proposition parvenue en Mairie. Le Conseil décide de ne pas donner suite à cette proposition de M. DEFFRENNES mais propose de négocier avec lui son offre.

POINT SUR LE SCHEMA DIRECTEUR D'EAU POTABLE

Le Cabinet SCERCL a réalisé la 1^e phase du schéma directeur qui a été présentée en Mairie le 15 octobre. Une prochaine réunion sera programmée en décembre pour un pré diagnostic des travaux à réaliser, et notamment en ce qui concerne la défense incendie. Le Conseil souligne l'excellent travail réalisé par ce bureau d'études.

N°55 – REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR GrDF

Le Conseil décide à l'unanimité d'instaurer la redevance d'occupation du domaine public par GrDF en fonction des modalités définies par le décret 2007-606, soit pour 2008 une redevance de 212,07 €.

N°56 – ORGANISATION DE LA JOURNEE DE SOLIDARITE

Le Conseil approuve à l'unanimité la date du lundi de pentecôte pour la journée de solidarité.

N°57 – TARIF DE L'EAU – ANNEE 2009

Cette délibération annule et remplace la délibération N° 45/2008.

Monsieur le Maire fait part au Conseil des travaux prévus sur le réseau d'eau et l'informe des critères fixés par l'arrêté du 06 août 2006 quant à la tarification de l'eau. Le Conseil décide à l'unanimité de fixer, à compter du 1^e janvier 2009, l'abonnement à 65 € et le mètre cube d'eau à 0.55 € ; l'ouverture et la fermeture des vannes restant à 30€.

N°58 – CREATION D'UNE REGIE DE RECETTES

Une régie de recettes est créée à l'unanimité pour l'encaissement des recettes réalisées par la Commune et fixe le montant maximum de l'encaisse à 1.500 €, le régisseur ne sera pas assujéti à un cautionnement ni ne percevra d'indemnité.

QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil Municipal prend connaissance :

- De l'avancement du Plan Communal de Sauvegarde qui est en cours de validation par la Protection Civile et servira de modèle pour ceux élaborés en collaboration avec le SPM. A noter que l'essai de sirène d'ARKEMA le 16 septembre n'a pas été entendu sur la Commune.
- De la mise en place de petits bacs jaunes collectifs en attendant les grands prévus. Les nouvelles modalités pourront évoluer en fonction des besoins.
- De la réunion avec les élus de St Rémy pour l'utilisation du terrain de foot par leurs équipes.
- De la demande téléphonique de M. REVIGLIO Lucien pour le rachat du bâtiment industriel : le Conseil maintient la proposition de vente qui lui a été faite le 23 juin 2006.
- Des courriers de M. DUFRENEY concernant la sécurisation du carrefour vers le garage DARMEZIN et le tracé du TGV Lyon Turin.
- De l'organisation du rassemblement des costumes en juin 2009 à La Chambre

Vu par nous, Maire de la Commune de Les Chavannes-en-Maurienne pour être affiché le 06 novembre deux mil huit à la porte de la mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

LE MAIRE.